

Nos engagements & avantages

LA QUALITÉ

Comme les hôpitaux ou les cliniques, nos structures sont soumises aux mêmes exigences en termes de qualité et de sécurité des soins.

De plus en plus de patients font le choix d'être hospitalisés chez eux.

Nos établissements d'hospitalisation à domicile sont certifiés par la Haute Autorité de Santé.

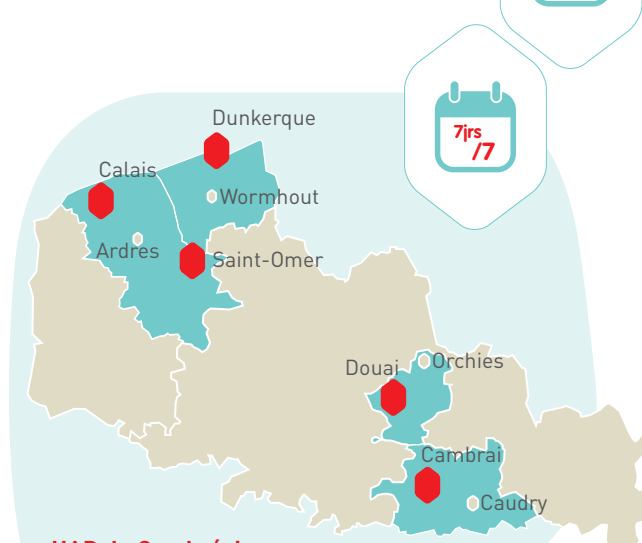
LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS

100% des soins sont remboursés par l'assurance maladie et votre complémentaire santé.

Les + de nos HAD

- ➔ **Un personnel infirmier pouvant intervenir 24h/24** permettant d'assurer la continuité de vos soins.
- ➔ **Une astreinte médicale** par nos médecins coordonnateurs de 18h00 à 8h00.
- ➔ **Une équipe pluridisciplinaire** (Médecin coordonnateur, cadre de santé, infirmières, aides-soignantes, assistantes sociales, psychologues, diététiciennes, secrétaires médicales.)
- ➔ **Respect des attentes et des besoins** qui permettent de maintenir le patient dans son environnement familial.

Les acteurs de votre santé



HAD du Cambrésis

93 T rue Victor Watremez
RN 43
59157 BEAUVOIS
en CAMBRESIS
03 27 72 07 50
had.cambresis@mut-anpdc.fr

HAD de Calais

38, rue de la Tannerie
62100 CALAIS
09 69 32 94 10
had.calaisaintomer@mut-anpdc.fr

HAD de Saint-Omer

12 rue de l'industrie
62500 Saint Martin au Laert
09 69 32 94 20
had.calaisaintomer@mut-anpdc.fr

HAD de Flandre Maritime

ZAC du Pont Loby
74 avenue Jean Monnet
BP 99025
59951 DUNKERQUE Cedex 1
03 28 69 93 93
had.flandremaritime@mut-anpdc.fr

HAD du Douaisis

Zone du Parc des près Loribes
59128 FLERS en ESCREBIEUX
03 27 71 39 19
had.douaisis@mut-anpdc.fr

RENSEIGNEZ-VOUS SUR

www.hadmut5962.fr

feelvie
Le réseau de soins de la

MUTUALITÉ FRANÇAISE
AISNE - NORD - PAS DE CALAIS
SERVICES DE SOINS
ET D'ACCOMPAGNEMENT
MUTUALISTES

HAD
HOSPITALISATION
À DOMICILE

Qu'est-ce que l'hospitalisation à domicile ?

L'hospitalisation à domicile est une **offre de soins** vous permettant de recevoir des soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés, de niveau hospitalier.

En réponse à votre volonté d'être pris en charge à domicile et sous la responsabilité de votre médecin traitant, **les professionnels de santé de l'HAD** vous assurent leur **savoir-faire** en matière d'évaluation, de coordination, de soins techniques et d'accompagnement psychosocial.

Les missions de l'HAD

- ➔ **Écourter ou éviter** votre séjour à l'hôpital
- ➔ **Limiter les transports** de résidents aux urgences
- ➔ **Accompagner** la fin de vie dans le lieu de vie et soutenir la famille à travers une prise en charge palliative

Accès aux soins & qualité de service



Des soins accessibles pour tous

Quels que soient votre âge et vos ressources financières.

Si vous êtes atteint d'une maladie grave aiguë ou chronique.

Si vous souhaitez votre rééducation orthopédique ou neurologique à domicile.

Si vous souhaitez des soins personnalisés et de confort pour votre fin de vie.

L'HAD intervient sur le lieu de vie : à domicile y compris dans les établissements sociaux et médico-sociaux (EHPAD, FAM, MAS, etc)

Une large présence de nos établissements dans la région permet une prise en charge facile de proximité.

VOTRE ADMISSION EST POSSIBLE

- ✓ Si vous et/ou votre entourage êtes d'accord pour une Hospitalisation A Domicile.
- ✓ Si vous résidez sur l'un de nos territoires de santé.
- ✓ Vous-même ou l'un de vos proches pouvez alerter.
- ✓ Si votre médecin traitant est favorable à votre hospitalisation à domicile.

Comment nous intervenons ?



1 La demande

Sur prescription de votre médecin généraliste ou de votre médecin hospitalier ou du médecin de l'établissement médico-social.



2 L'évaluation initiale

Une évaluation de votre état de santé et de votre environnement est incontournable pour garantir la continuité de vos soins en toute sécurité. Elle est réalisée par notre infirmière coordonnatrice et notre assistante sociale de l'HAD.



3 Le projet thérapeutique

Établi par l'équipe d'HAD en accord avec votre médecin traitant et/ou le médecin hospitalier. Votre accord et celui de votre entourage est indispensable.



4 Le protocole d'intervention

Précise les rôles respectifs de l'HAD et/ou de l'ESMS. À domicile, les soins apportés s'intègrent dans le projet de vie en partenariat avec les Infirmiers libéraux, les masseurs kinésithérapeutes.



5 L'admission

Prononcée par l'HAD en concertation avec le médecin traitant, l'ESMS, les équipes des établissements médico-sociaux.



6 Les soins

Intervention coordonnée avec celle des professionnels libéraux ou de l'ESMS.



7 Réévaluation et ajustements

Votre prise en charge est réévaluée chaque semaine entre les professionnels de santé afin de garantir le suivi de votre projet thérapeutique.



8 La sortie

Décidée par l'HAD en concertation avec votre médecin traitant et les équipes pluriprofessionnelles. Votre médecin traitant reste votre référent médical.